

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de Préparation : 2015/06/25

Numéro de FDS : BSDE European Sound Deadening Pads_FR

Date De Révision : 2017/03/14

Numéro De Révision : 2

BSDE European Sound Deadening Pads

1. IDENTIFICATION DE PRODUIT ET DE COMPAGNIE

Nom de Produit: BSDE European Sound Deadening Pads

Description de Produit: Tampon insonorisant, Produits de Finition Automobile, 20 x 50 cm (7¾ x 19¾ inch)

Utilisation Générale: Tampon insonorisant

Nombre Courant/Code de Produit: BSDE / 100901

Famille Chimique: Modified bitumen / Bitume modifié

Formule Moléculaire: Mixture / Mélange

Le Fabricant ou Le Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com
Service à la clientèle: 905-670-5411

Numéros de Téléphone d'Urgence (24 H)

CANUTEC : (613) 996-6666
CHEMTREC : (800) 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Cancérogénicité., Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Asphalte / bitume



Risque
pour la
santé

Mot indicateur: AVERTISSEMENT.

Mention de danger

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence**Prévention:**

- P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.
P280: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention:

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Entreposage:

P405: Garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Présente peu ou pas de danger immédiat. Modérément irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau.

Dangers non classifiés ailleurs: Les vapeurs ou émanations de bitume peuvent être générées si le produit est chauffé au-delà de 50°C (122°F). Les émanations du produit chauffé peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires, et peuvent s'accroître la sensibilité aux coups de soleil.

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques
Voir la section 11 pour plus d'information sur les effets pour la santé.
Voir la section 12 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.
Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits.
L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Asphalte / bitume	20 - 30	8052-42-4

Commentaires: À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact des yeux: Immédiatement rincer les yeux à grande eau. Après un premier rinçage, ôter toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact de Peau: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente. Obtenir de l'aide médicale.

Inhalation: Aucun traitement particulier n'est nécessaire dans la mesure depuis ce produit n'est pas dangereux

BSDE European Sound Deadening Pads

par inhalation. En cas de maux de tête, étourdissements ou écoulement des yeux, augmenter le débit d'air frais ou quitter la pièce.

Signes et Symptômes d'Exposition Excessive

Contact des yeux: Moyennement irritant pour les yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Contact de Peau: Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée. Si ingéré en grandes quantités, ce produit peut obstruer les intestins.

Inhalation: À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité.

Informations supplémentaires: Aucune données disponibles.

5. MESURES DE COMBAT DES INCENDIES

Propriétés inflammables: Combustible en cas d'exposition au feu.

Moyens D'Extinction: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué. Utiliser un agent extincteur approprié pour l'incendie environnant.

Produits De Combustion Dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Procédures de Combat Contre le Feu: Aucun connu

Équipement de Combat Contre le Feu: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges statiques: Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges statiques.

Sensibilité aux impacts mécaniques: Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Petit Écoulement: Sans objet

Précautions au Niveau de L'Environnement

Écoulement Dans L'Eau: Sans objet

Écoulement Sur La Terre: Sans objet

Équipement Spécial De Protection: Observer les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Procédures Générales: Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté.

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Entreposage: Protégez contre les dégats. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Règles d'Exposition

COMPOSANTES DANGEREUSES SELON OSHA / SIMDUT 2015				
Les Limites d'Exposition Professionnelle				
Nom chimique			ppm	mg/m ³
Asphalte / bitume	CMA de l'ACGIH	TWA	--	0.5
	REL du NIOSH	LECT	-- [1]	5 [1]
NOTES DE BAS DE PAGE DU TABLEAU:				
1. Valeur plafond limite (15 min).				

Contrôles D'ingénierie: Aucune indication particulière pour la ventilation.

Équipement de Protection Individuelle

Yeux et Visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Contact de Peau: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Respiratoire: Il n'est généralement pas nécessaire.

Tenue de Protection: Il n'est généralement pas nécessaire.

Pratiques d'Hygiène au Travail: Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	: Solide
Odeur	: Aucun
Seuil Olfactif	: Aucunes données disponibles.
Apparence	: Feuille pleine
Couleur	: Noir
pH	: Sans objet
% Composés Volatils	: Aucun
Point D'Inflammabilité et Méthode	: > 200°C (392°F) Creuset Fermé
Limites d'Inflammabilité	: 0.9% (V) à 7% (V)
Température D'Autoignition	: > 485°C (905°F)
Pression de la Vapeur	: < 10 ⁻¹⁰ mm Hg
Densité de Vapeur	: Aucunes données disponibles.
Point d'Ébullition	: > 370°C (698°F)
Point de Congélation	: Sans objet
Point de Fusion	: 90°C (194°F) à 130°C (266°F)
Solubilité dans l'Eau	: Presque insoluble
Taux d'Évaporation	

(Acétate de n-butyle = 1) : Aucunes données disponibles.

Densité : 1.8±0.1g/ml à 20°C

Viscosité : Sans objet

Contenu de COV : Aucun

Propriétés Oxydantes : Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque Réactif : Non

Polymérisation Dangereuse: Occurrence peu probable.

Stabilité: Stable.

Conditions à Éviter: Tenir à l'écart des flammes et des matières incompatibles. Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles.

Réactions Dangereuses Possibles: Aucunes données disponibles.

Produits de Décomposition Nocifs: Par feu et températures élevées: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et autres composés indéterminés.

Matériaux Incompatibles: Matériaux oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL ₅₀ orale mg/kg(rat)	DL ₅₀ cutanée mg/kg(lapin)	CL ₅₀ par inhalation mg/l
Asphalte / bitume	> 5000	> 2000	> 0.0944 (rat;4½h)

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité orale aiguë DL₅₀: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité par inhalation aiguë CL₅₀: Le mélange n'est pas classifié faute de données. À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité. Une évaluation basée sur l'information sur les composants. N'est pas classée.

Remarques: < 1% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel. (Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

Irritation cutanée / Corrosion cutanée: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation cutanée ne sont pas respectés. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau.

Irritation oculaire / Lésions oculaires graves: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation oculaire ne sont pas respectés. Légèrement irritant mais ne provoque pas de lésion des tissus oculaires.

Sensibilisant respiratoire / Cutané: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme

sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation cutanée ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B and <1.0% des ingrédients classifiés Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Carcinogénicité

Nom chimique	Statut NTP	Statut CIRC	Statut OSHA	Autre
Asphalte / bitume	--	2B	--	A4 (ACGIH)

Remarques: Contient: Asphalte / bitume. Le bitume a été classifié comme étant possiblement cancérigène pour les humains (Groupe 2B). Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2).

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, ne sont pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1 ou 2 et < 20% de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3).

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, ne sont pas respectés (< 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 1 ou 2).

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm²/s à 40 °C).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données sur l'Environnement: Aucunes données disponibles.

Information Écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Bioaccumulation/l'Accumulation: Aucunes données disponibles.

Distribution: Aucunes données disponibles.

Toxicité Aquatique (Aiguë): Aucunes données disponibles.

Information sur l'Évolution Chimique: Aucunes données disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Méthode d'Élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs.

Élimination du Produit: Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

14. INFORMATIONS REGARDANT LE TRANSPORT

DOT (Département des Transports)

Nom Propre d'Expédition : Ce produit n'est pas réglementée.

Classe/Division de Danger Principal: N/A

Numéro UN/NA : N/A

Groupe d'Emballage : N/A

Polluant Marin : Non

Autres Informations sur l'Expédition: Aucunes données disponibles.

Manifeste (OMI/IMDG)

Appellation Réglementaire : Ce produit n'est pas réglementée.

Numéro UN/NA : N/A

Classe/Division de Danger Principal: N/A

Groupe d'Emballage : N/A

Polluant Marin : Non

Remarque: Aucunes données disponibles.

Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses au Canada

Appellation Réglementaire : Ce produit n'est pas réglementée.

Numéro UN/NA : N/A

Classe/Division de Danger Principal: N/A

Groupe d'Emballage : N/A

Note TMD: Aucunes données disponibles.

15. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS UNIS

Catégorie de Risque de la Section 311/312 de la SARA

311/312 Les risques pour la santé: Cancérogénicité.

311/312 Les dangers physiques: Aucun

Risque d'Incendie : Non

Dégagement soudain de pression : Non

Risque Réactif : Non

Toxicité aiguë de Produit : Non

Toxicité chronique de Produit : Oui

Les Produits Chimiques Toxiques de la Section 313 d'EPCRA:

Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique répertorié excédant les niveaux de seuil de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313.

EPCRA Section 302 Extremely Hazardous Substances

EPCRA Status:

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

CERCLA Substances Dangereuses et Quantité Rapportable (QR)

Statut selon le CERCLA:

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée par CERCLA.

TSCA (Acte sur le Contrôle des Substances Toxiques)**Statut Selon le TSCA:**

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

LPA 112(b) Polluant d'Air Dangereux**LPA 112(r) - La Liste de Substances pour la Prévention des déversements accidentels de produit chimique:**

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(b) ou CAA 112(r).

Proposition 65 de la Californie

Nom chimique	Poids%	Répertorié
Asphalte / bitume	20 - 30	Cancer

Norme de Communication de Risque de l'LSST (29 CFR 1910.1200):

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA**Symbole et Classification de Danger pour le SIMDUT**

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de Normalisation selon le SIMDUT:

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de SIMDUT:

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP):

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de LCPE - INRP.

Liste des Substances Domestiques (DSL) / Liste des Substances Non-Domestiques (NDSL):

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. AUTRES INFORMATIONS

Raisons de Délivrance: NOUVEAU

Approuvé Par: Jim Gordon **Titre:** R&D Chemist / Chimiste de R&D

Préparé Par: Regulatory Compliance / Conformité réglementaire **Date De Révision:** 2017/03/14

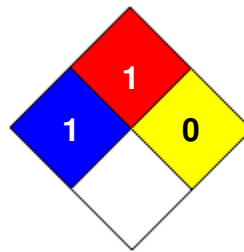
Pour Information Contacter: 905-670-5411

Sommaire des Révisions: Cette fiche signalétique remplace le 2016/11/15 FS. Modifié **Chapitre 11:** Cancérogénicité.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	1
INFLAMMABILITÉ		1
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		B

CODES POUR LE NFPA



Classification d'entreposage NFPA 30 / 30B: Liquide combustible IIIB

Notes Supplémentaires du Fabricant: Aucun

Sources de Données: Pas disponible

Informations Supplémentaires pour la FDS:

N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Conténants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté

IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer

MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines

NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail

NTP Programme Nationale de Toxicologie

LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail

SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement

SIMDUT Système d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations Générales: Aucunes données disponibles.

Commentaires: Aucun

Dénégation de Responsabilité du Fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.